

STUDIO AMD

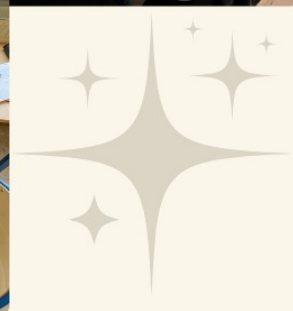
LE PROJET DE SIMULATION PARLEMENTAIRE

Compte tenu de l'arrivée de l'organisation de la Cité des Chances qui a pour but de faire une simulation parlementaire : un débat constructif entre députés, associations et experts pour la rédaction d'un règlement concernant la réforme de l'assurance chômage.

Le vendredi 12 janvier 2025, notre classe s'est engagée à ce projet réunissant des journalistes, des représentants de la commission, des députés de la majorité et de l'opposition, des représentants d'associations ainsi que des experts dans divers domaines. Cet événement visait à simuler une discussion sur l'élaboration d'un règlement parlementaire, un exercice permettant de mieux comprendre les dynamiques législatives et de favoriser la collaboration entre les différents acteurs politiques et sociaux.

La Cité des Chances a également pour but de briser les barrières qui limitent les opportunités des jeunes et de leur offrir les moyens d'atteindre leurs objectifs personnels, professionnels et sociaux. Parmi les initiatives proposées, on retrouve :

- Des ateliers de sensibilisation à la citoyenneté
- Des programmes de volontariat et de bénévolat, permettant aux jeunes de s'investir dans des actions locales ou internationales.
- Des ateliers de préparation à l'emploi, incluant la rédaction de CV, la préparation aux entretiens, et la mise en relation avec des recruteurs.



- les journalistes Adam, Madina, Moussa, Dounya
- la commission: Adly, Lorélia, Angélique, Malika
- les députés de la majorité: Alexia, Sarah, Valentin, Rokhaya, Maëlys, Arnaud
- les députés de l'opposition: Younes, Alexandr, Salma, Joanie, Morgan, Inès
- l'association: Aminata, Zahia, Léa, Mariam
- les experts: Jeanne, khélia, Assia, Bellelise

ASSURANCE CHOMÂGE

LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMÂGE

Le gouvernement a dévoilé les contours de la nouvelle réforme de l'assurance chômage le 15 novembre 2024, un projet qui suscite à la fois des espoirs et des inquiétudes. Ce texte vise à modifier les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi tout en adaptant le dispositif aux évolutions du marché du travail.

COMPRENDRE LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME

1. Durée d'indemnisation modulée selon le taux de chômage

La durée des droits au chômage sera ajustée en fonction de la situation économique. En période de chômage élevé, les droits seront prolongés. En revanche, en cas de plein emploi ou de chômage faible, la durée sera réduite de 25 %.

En somme, la réforme cherche à moderniser le système pour plus d'équité et de durabilité, tout en soutenant les chômeurs. Cependant, elle est critiquée pour risquer d'exclure les plus précaires et stigmatiser les demandeurs d'emploi.

2. Conditions d'éligibilité durcies

Le seuil d'activité nécessaire pour ouvrir des droits est relevé. Désormais, il faudra avoir travaillé 9 mois (contre 6 mois auparavant) au cours des 24 derniers mois pour être éligible à une indemnisation.

LES OBJECTIFS AFFICHÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Selon le ministre du Travail, cette réforme est indispensable pour répondre aux défis posés par un marché du travail en pleine transformation et pour préparer la France à une économie plus flexible.

1. Réduire les dépenses

Le système d'assurance chômage coûte beaucoup d'argent, plus que ce que l'État collecte grâce aux cotisations des travailleurs et des entreprises. En réduisant le temps pendant lequel certaines personnes peuvent toucher leurs allocations, le gouvernement veut économiser de l'argent et éviter que le système ne s'endette encore plus.

2. Aider les gens à trouver un emploi plus vite

Le gouvernement pense que si les allocations sont réduites dans le temps, cela poussera les gens à chercher un emploi plus rapidement. L'idée est aussi de remplir les postes vacants dans des secteurs où les entreprises manquent de travailleurs, comme la restauration ou le bâtiment.